

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

Etai~~ent~~ présents : MM.LELIEVRE RIPEAUX Mmes ADAM BOUJU FOUBERT LEBouc MM. DELAUNAY GRAND GUILLOUARD SAINT-MARTIN.  
Absents : B.LEMASSON (excusé) C.FERAULT (excusé) qui a donné pouvoir au Maire, C.COUBUN (excusée), C.PICHEREAU (non excusé)

## **DEVENIR DE LA REGIE DE LA BASCULE PUBLIQUE**

Compte tenu de la cessation de fonction de la régisseuse de la bascule publique, il a été décidé de supprimer cette régie qui en 2015 avait rapporté 14,44 euros (cela représentait 4 pesées et/ou tares). Dorénavant les personnes désirant peser ou tarer devront récupérer la clé à la mairie pendant les heures d'ouverture. La gratuité du service a également été décidée.

## **LOCAL ADMR**

M. le Maire a informé les membres du conseil que le Maire de Pré-en-Pail-Saint-Samson a sollicité les services du Conseil Départemental pour qu'un local soit mis à disposition de l'ADMR moyennant un loyer modique. Il a également sollicité notre commune pour participer à ce loyer. Un accord de principe a été donné mais la délibération définitive interviendra lorsque le montant du loyer demandé sera connu.

## **POINT SUR LE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES**

L'entreprise APPERT se chargera dorénavant du déneigement des voies communales non prises en compte par la CCMA. Elle utilisera la lame appartenant à la Commune – un écrit concrétisera ce prêt de matériel.

## **INDEMNITE SURVEILLANCE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES.**

Compte tenu de la présence de beaucoup d'enfants le jeudi aux TAP, il a été décidé d'indemniser une enseignante supplémentaire au tarif de 15 euros de l'heure.

## **CONVENTION AVEC LE CAUE POUR « CONSEIL A LA MAITRISE D'OUVRAGE ET D'AIDE A LA PROGRAMMATION EN MATIERE D'AMENAGEMENT DURABLE »**

Les membres du conseil municipal ont donné leur accord pour la signature de cette convention.

## **EXAMEN DES DEVIS REÇUS POUR DIVERS TRAVAUX (ECOLE, LOGEMENT POSTE)**

Le devis de la SARL PELE pour l'isolation extérieure et bardage du logement de la Poste d'un montant de 14.036,90 euros H.T a été accepté,

Le devis de l'entreprise MALLET pour le changement de 3 fenêtres au logement de la poste d'un montant de 2.950 euros H.T a été accepté

Une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire sera demandée auprès de notre Député.

Le devis de l'entreprise MAILLARD pour le changement de 19 radiateurs dans les logements locatifs d'un montant de 2.591,77 euros H.T et le devis de 305 euros H.T pour le changement de la citerne de fuel à la mairie ont été acceptés,

Pour les autres devis reçus concernant l'accessibilité de l'école et de la garderie, il a été décidé d'y surseoir et d'attendre le diagnostic que fera réaliser la CCMA.

## **TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES RUE DE NORMANDIE**

M. le Maire a donné connaissance aux membres du conseil municipal que la commune a été retenue au comité de choix du SDEGM et que l'estimation est de :

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| - 120.000 euros TTC de travaux pour le réseau électricité : | <b>34.000 euros à notre charge</b> |
| - 35.000 euros TTC de travaux pour le réseau téléphonique : | <b>29.400 euros à notre charge</b> |
| - 30.000 euros pour l'éclairage public :                    | <b>22.500 euros à notre charge</b> |

Total à la charge de la commune : 85.900 euros

Les membres du conseil municipal inscriront cette somme au budget primitif 2016

## **RAPPORT ANNUEL DE LA CCMA**

M. le maire a présenté le rapport annuel 2014 de la CCMA dont les conseillers municipaux ont pris acte.

A Lignéres-Orgères, le 28 janvier 2016  
Le Maire,  
Raymond LELIEVRE

